



COMMUNE DE REAUMUR

---

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 17 février 2025**

**N° 2025-6 : Géo Vendée – Transformation juridique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 12 dont 2 pouvoirs :

☞ PREND ACTE de la nécessité de devenir adhérent de l'Association Géo Vendée en vue de participer à l'Assemblée Générale de l'Association qui décidera de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

☞ DONNE POUVOIR à Mme REVEAU Céline, titulaire, et M. COUTAND Jérôme, suppléant, aux fins de représenter la commune de Réaumur lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP.

☞ DONNE POUVOIR à Mme REVEAU Céline ou M. COUTAND Jérôme aux fins de signer la convention constitutive du GIP.

☞ DESIGNÉ en tant que représentant de la commune de Réaumur, Mme REVEAU Céline, titulaire, et M. COUTAND Jérôme, suppléant, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.

**N° 2025-7 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Révision libre du montant des attributions de compensation**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 12 dont 2 pouvoirs :

☞ APPROUVE la révision libre de l'attribution de compensation de la commune de Réaumur, après proposition du Conseil de Communauté ayant statué à la majorité des deux tiers, sur la base du montant proposé par le Conseil de Communauté soit 11 337,73 € à compter de l'année 2024.

☞ ACCEPTE que la ladite révision libre des A.C. vise le rapport de CLECT du 15 mai 2024, approuvé au sens de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

## N° 2025-8 : CAUE – Adhésion 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 12 dont 2 pouvoirs :

- ☞ DECIDE de reconduire l'adhésion au CAUE dont le montant s'élève à 60 € pour l'année 2025.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal 2025.

## N° 2025-9 : Sentiers pédestres (garde-corps) – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Vendée au titre du programme « Aides relatives aux aménagements de sentiers pédestres labellisés par le Département »

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Sollicité
Garde-corps Moulin Crouton	1 335,50 €	Subvention « Aides relatives aux aménagements de sentiers pédestres labellisés par le Département » 50 % maxi Autofinancement	
Garde-corps Puy Moreau	1 719,00 €		1 527,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 054,50 €</b>		<b>1 527,25 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>3 054,50 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 12 dont 2 pouvoirs :

- ☞ ADOPTE le projet de remise à neuf des garde-corps du Moulin Crouton et de Puy-Moreau sur le sentier Les Moulins.
- ☞ APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- ☞ AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de subvention au titre du programme « Aides relatives aux aménagements de sentiers pédestres labellisés par le Département ».

## N° 2025-10 : Salle Jeanne d'Arc – Location par l'entreprise Rev' de Chiens

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 12 dont 2 pouvoirs :

- ☞ ACCEPTE la location de la salle Jeanne d'Arc à l'entreprise Rev' de Chiens pour des sessions de formations pour les années 2025 et 2026, au tarif de 100 € / jour de formation.
- ☞ CHARGE Madame le Maire de donner suite à cette demande.

## N° 2025-11 : Cyclisme Région de Pouzauges – Subvention pour les courses cyclistes de la fête du Chocolat 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 12 dont 2 pouvoirs :

- ☞ DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 939 € à l'association Cyclisme Région Pouzauges pour les courses cyclistes de la fête du Chocolat du 26 avril 2025.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal 2025.
- ☞ CHARGE Madame le Maire de verser cette subvention à l'association Cyclisme Région Pouzauges après la manifestation, sur présentation de justificatif. Dans le cas où la manifestation ne pourrait avoir lieu, cette aide ne serait pas versée.

## N° 2025-12 : APEL de Réaumur – Attribution d'une subvention pour achat de livres année 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 12 dont 2 pouvoirs :

☞ DECIDE de reconduire le montant de la subvention de l'année 2024 pour l'année 2025 d'un montant de 20 € par élève quittant le primaire, soit 7 élèves. La subvention versée s'élève donc à 140,00 € (cent quarante €).

☞ CHARGE Madame le Maire de procéder au versement de cette participation financière et de l'inscrire au budget principal 2025.

## N° 2025-13 : Etablissements d'apprentissage – Subventions pour l'année 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 12 dont 2 pouvoirs :

☞ DECIDE d'accorder une subvention de 15 € par élève pour l'année 2025, au vu des demandes présentées par les établissements d'apprentissage à ce jour et pour celles à venir.

A ce jour, celles présentées sont les suivantes :

- AFORBAT (La Roche sur Yon)	60 €
- MFR (Bournezeau)	15 €
- MFR – CFA (Bressuire)	15 €

## N° 2025-14 : Dépenses d'investissement 2025 – Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

### • Non affectées

- Rénovation des boules éclairage public 4 846 € (article 204181)
- Espace ZA Planche Bouillard 4 964,40 € (article 204182)

**Total = 9 810,40 €**

### • Opération 50 – Acquisitions

- Achat d'un harnais et câble pour batterie 375,50 € (article 2158)
- Achat de panneaux de signalisation 3 278,40 € (article 2181)

**Total = 3 653,90 €**

### • Opération 69 – Mairie

- Mobilier rénovation 11 688,24 € (article 2184)

**Total = 11 688,24 €**

**TOTAL = 25 152,54 € (inférieur au plafond autorisé de 263 740 €)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 12 dont 2 pouvoirs :

☞ ACCEPTE les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vu le 18 février 2025,  
par Madame le Maire,  
Céline REVEAU

